

**COMMUNE DE BRESSEY SUR TILLE**  
**21560**

<b>COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>DU 05 FEVRIER 2010</b>
---

**PRESENTS** : MM. MOREAU -BILLET-MEYER- QUINTARD- BENOÎT- FRANKLIN- JACQUOT -LAVIGNE-  
LOEHRER MELINAND- OUDIN – SAGRANGE-

**ABSENTS EXCUSES** : MM. CARBONNEL (procuration à P. MOREAU)- GERMAIN- YAQOUB -

**I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2009**

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 30 octobre 2009 est approuvé à l'unanimité des présents.

**II – APPROBATION DU DOSSIER DE REALISATION DE LA ZAC « DU CLAIR BOIS »**

Le Maire indique que l'étude du dossier de réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté « du Clair Bois » arrive à son terme, que ce dossier a fait l'objet de nombreuses réunions avec les élus et qu'il est soumis à l'approbation du Conseil municipal.

La Société Nexity Foncier Conseil, désignée « aménageur » par délibération du Conseil municipal du 15 mai 2009, présente en séance ce dossier de réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté « du Clair Bois ».

Le dossier comporte notamment :

- 0 - Acte de création,
- 1 - Plan de situation,
- 2 - Rapport de présentation,
- 3 - Programme global des constructions,
- 4 - Programme des équipements publics,
- 5 - Modalités prévisionnelles de financement,
- 6 - Plan de composition indicatif,
- 7 - Programme des travaux (7a à 7f),
- 8 - Cahier des charges de cession des terrains,
- 9 – Notice concernant les servitudes,
- 10 - Plan des servitudes,
- 11 - Annexe et plan sanitaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et l'unanimité des présents,

- Approuve le dossier de réalisation de la ZAC « du Clair Bois » présenté par l'aménageur NEXITY FONCIER CONSEIL,

- Dit que le dossier est tenu à la disposition du public, en mairie, aux heures d'ouverture au public : lundi de 16h30 à 18h45- mercredi de 9h00 à 11h45- jeudi de 16h30 à 18h45,

- Dit que la présente délibération sera affichée en mairie pendant un mois et fera l'objet d'une mention dans un journal diffusé dans le département,

- Autorise le Maire à signer, au nom de la commune, tout acte à intervenir dans l'exécution de cette décision.

### **III – RENOVATION ET EXTENSION DE LA MAIRIE : ETAT DU DOSSIER**

Le Maire indique que le dossier d'extension de la mairie est en attente des accords de subvention. Un plan de financement actualisé est présenté en séance avec un coût des travaux à réaliser fixé à ce jour à 500 000 € HT, soit 598 000 € TTC.

Le maire présente ensuite le calendrier et les échéances à venir.

Le conseil municipal sera convoqué dès qu'un accord sera donné suite aux demandes de subventions au Conseil Général, à l'Etat, et au titre de la réserve parlementaire.

L'assemblée délibérante retiendra les entreprises qui effectueront les travaux suite à l'appel d'offres lancé récemment, et les travaux pourront débuter.

### **IV – VENTE DU LOGEMENT COMMUNAL 8 RUE DES ECOLES : ETAT DU DOSSIER**

Le Maire rappelle que, par délibération du 11 septembre 2009, le Conseil municipal avait décidé de vendre l'ancien logement de fonction d'instituteur pour un montant de 170 000 €, après en avoir obtenu la désaffectation par autorisation préfectorale.

Le Maire explique que la promesse de vente avec les acquéreurs a été signée et que la vente devrait être réalisée pour le 1er avril 2010, date à laquelle les nouveaux propriétaires prendront possession du logement.

### **V- ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL**

Le Maire rappelle que la commune de Bresse-sur-Tille est actuellement assurée, pour ses obligations statutaires vis-à-vis de ses agents, dans cadre du Contrat Groupe souscrit auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Côte-d'Or.

Ce contrat a fait l'objet d'une mise en concurrence par le Centre de Gestion de la Côte-d'Or, selon les règles prévues au Code des Marchés Publics.

Il est proposé de renouveler, à effet du 1er janvier 2010, l'adhésion de la commune au Contrat Groupe du Centre de Gestion de la Côte-d'Or, aux conditions présentée en séance et résumées comme suit :

- Maintien des garanties au niveau des obligation pesant sur la commune, ce qui est le point essentiel,
- Conditions tarifaires en baisse sensible (- 20%). Le taux passe de 6,70% à 5,30% pour les agents CNRACL,
- La confirmation des prestations de gestion pratiquées antérieurement.

### **VI- CONVENTION POUR DENEIGEMENT**

Denis MEYER, Adjoint aux travaux, explique aux élus que le prestataire habituel n'a plus souhaité effectuer le déneigement des voiries de la commune et que la commune de Magny-sur-Tille a bien voulu mettre son matériel à disposition de Bresse-sur-Tille pour une aide ponctuelle.

Il convient aujourd'hui de régulariser la proposition de convention avec la commune de Magny-sur-Tille afin de la dédommager sur la base de 60 € de l'heure pour lestravaux effectués au cours de l'hiver.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer, avec la commune de Magny-sur-Tille, la convention de déneigement et autorise le Maire à dédommager la dite commune sur la base de 60 € de l'heure pour les travaux de déneigement intervenus.

Denis MEYER présente ensuite un projet de convention de déneigement de voirie avec un prestataire agriculteur à Arc-sur-Tille qui accepte d'effectuer les travaux de déneigement de la commune. Cette convention serait reconduite chaque année.

Le tarif horaire serait de 43.00 € HT.

le prestataire utilisera son tracteur et la lame de déneigement appartenant à la commune.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer cette convention.

## **VII – FACTURATION GARDERIE CANTINE**

Il est expliqué en séance que la gestion des factures garderie, restaurant scolaire est désormais gérée avec un logiciel de facturation (SISTEC) et que, dorénavant, les factures éditées par la mairie, seront envoyées aux parents par la Trésorerie de Dijon Banlieue et Amendes qui assurera le suivi des encaissements.

Cette nouvelle forme de facturation offre la possibilité, aux familles qui le souhaitent, d'opter pour le prélèvement automatique pour le paiement de chaque facture.

## **VIII – ENQUETE PUBLIQUE AMORA**

Didier QUINTARD, Adjoint, présente en séance le dossier d'enquête publique de la société AMORA MAILLE.

Le projet de la société AMORA MAILLE consiste à intégrer, sur son site de Chevigny-Saint-Sauveur,

- La fabrication de la mayonnaise qui s'effectuait auparavant sur le site de Dijon,
- La préparation et le conditionnement des cornichons qui s'effectuaient auparavant sur le site d'Appoigny,
- La fabrication de la vinaigrette réalisée précédemment en République Tchèque.

Les principaux enjeux, identifiés par l'autorité environnementale, sont les suivants :

- les eaux superficielles, consommation, rejet, gestion des eaux pluviales,
- le risque naturel, prévention du risque d'inondation.

Vu le dossier complet d'enquête publique,

Vu les conclusions présentées par l'autorité environnementale,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Donne un avis favorable au projet de la société AMORA MAILLE, mais demande que le ferroutage soit davantage utilisé par cette société pour le transport de ses marchandises.

## **IX – ATTRIBUTION SUBVENTION FAVA DU CONSEIL GENERAL**

Didier QUINTARD, Adjoint chargé des associations, présente en séance une proposition d'attribution de la subvention FAVA dont le montant total est de 417,50 €.

- 100,50 € pour l'Association Bressey Aérobie (ABA),
- 317,00 € à partager entre les associations Guitaïllos et Oenophilos.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, valide cette proposition.

## **X – CONVENTION AVEC APRR POUR LA GESTION DU PONT DE L'EX RD 107**

La société APRR propose au Conseil municipal une convention par laquelle elle s'engage à faire une inspection décennale et à entretenir le pont de l'ex RD 107.

Le Conseil municipal donne un avis favorable à cette proposition, sous réserve que le passage des engins agricoles de plus de 3,5 T soit autorisé.

## **XI – DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMENAGEMENT DE LA RD 107**

### **1) Demande de subvention au titre du Fonds Cantonal de Développement Territorial**

- Vu le nouveau règlement d'intervention du Fonds Cantonal de Développement Territorial du Conseil Général de la Côte d'Or et l'échéancier de la procédure d'instruction,
- Vu la délibération du Conseil municipal du 11 septembre 2009 autorisant le Maire à signer une convention préalable de sollicitation des services départementaux ayant pour objet notamment :  
" L'assistance à la commune, en vue de coordonner les travaux communaux pour l'aménagement de sécurité et les travaux de renouvellement de la couche de roulement au cours des stades études, préparation des travaux et travaux ",
- Vu ladite convention signée entre la commune et le Conseil Général en date du 29 septembre 2009,
- Vu le plan de financement correspondant à une dépense totale de 131 974.15 € HT soit 157 841.08 € TTC,

Le Maire rappelle les objectifs de la commune dans ce projet d'aménagement de la RD 107 qui sont de réduire la vitesse des véhicules et de sécuriser les piétons.

Par ailleurs, le Maire indique que le Conseil Général a prévu, pour 2010, de renouveler la couche de roulement de la RD 107 dans la traverse de l'agglomération de Bressey-sur-Tille et, qu'en application de la convention précitée, il convient de réaliser les travaux d'aménagement de sécurité de la RD 107 avant la couche de roulement.

Le Conseil Municipal approuve le plan de financement, autorise le Maire à faire réaliser les travaux d'aménagement de la RD 107 dans le cadre de la convention signée avec le Conseil Général, sous réserve de l'obtention des subventions.

Le Conseil municipal,

- Sollicite le concours financier du Département, dans le cadre du Fonds Cantonal de Développement Territorial 2010, correspondant à 50% de la dépense totale HT, soit 60 000 €.
- S'engage à ne pas commencer les travaux avant l'octroi de la subvention,
- Sollicite, du Département, l'autorisation de commencer les travaux en tant que de besoin, conformément aux exigences techniques et administratives nécessaires pour l'application de la convention de sollicitation des services départementaux signée avec le Conseil Général,
- Autorise le Maire à engager toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **2) Demande de subvention au titre des amendes de police**

Le Département répartit chaque année, au profit des communes et groupements de communes de moins de 10 000 habitants, le crédit provenant du produit des amendes de police, pour le financement de travaux de sécurité routière.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite son intervention à ce titre en 2010 pour les travaux d'aménagement de sécurité de la RD 107, une voie départementale qui compte environ 2054 véhicules/jours.

Plusieurs aménagements sécuritaires seront effectués dans le cadre de cet aménagement et ce, afin de réduire la vitesse de circulation des véhicules et de renforcer la sécurité routière pour l'ensemble des usagers, notamment les piétons.

Le coût prévisionnel de ces travaux de voirie, uniquement, s'élève à 124 229.15 € HT.

Le Conseil municipal,

- Sollicite une subvention de 5987.00 €, dans le cadre des amendes de police 2010, représentant 4.82 % de l'opération de sécurité,
- Autorise le Maire à engager toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **XII- RECRUTEMENT D'UN CAE A LA GARDERIE CANTINE**

Christiane BILLET, Adjointe aux affaires sociales, indique qu'un agent communal en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE), travaillant à la garderie cantine ne souhaite pas renouveler son contrat et qu'il convient de procéder à son remplacement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à recruter, sous CAE, un personnel pour le service garderie cantine.

## **XIII- DIVERS**

### **1) Elections régionales des 14 et 21 mars 2010**

Il est procédé en séance à la mise en place du planning du bureau de vote, pour les élections régionales des 14 et 21 mars 2010.

### **2) Demande de subvention présentée par L'IUT de Besançon-Vesoul**

Le Conseil municipal est saisi, par l'IUT de Besançon-Vesoul, d'une demande de concours financier pour une sortie, au motif qu'un des élèves réside à Bressy-sur-Tille.

Le Conseil municipal ne souhaite pas donner une suite favorable à cette demande ayant adopté le principe de ne subventionner aucune école autre que celles du Regroupement Pédagogique Intercommunal.

### **3) Concours des villes et villages fleuris**

Le Maire fait lecture, au conseil municipal, du message de félicitations pour la distinction obtenue au concours 2009 des villes et villages fleuris.

Les élus conviennent que tout le mérite revient aux employés technique de la commune.

### **4) Réfection du calvaire situé place du Château**

Denis MEYER, Adjoint aux travaux, propose en séance de faire restaurer, par les employés municipaux, le calvaire situé place du Château.

Le Conseil municipal donne unanimement son accord.

### **5) Problème de bus pour les lycéens le mercredi**

Patrice BENOIT, Conseiller municipal indique que le bus, qui doit ramener à Bressy-sur-Tille les élèves du lycée de Chevigny-Saint-Sauveur, ne s'arrête pas pour prendre en charge ces élèves. Patrice Benoit est chargé de prendre contact avec DIVIA et le service des transports du grand Dijon pour expliquer la problématique et remédier à ce dysfonctionnement.

### **6) Remerciements**

Le Maire fait part des lettres et des cartes de remerciements adressées aux élus du Conseil municipal et du CCAS pour les colis distribués aux personnes âgées. Le Maire explique également qu'un don de 30 € a été fait au CCAS pour les oeuvres sociales.